



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

## Opération de revitalisation du territoire (ORT) sur le territoire de Val de Gâtine

La convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » a été signée le 26 mai 2021, par la communauté de communes Val de Gâtine, la ville de Coulonges sur l'Autize ainsi que par l'État et le Conseil Départemental des Deux-Sèvres.

Grâce au financement de l'État et de la Banque des territoires, la communauté de communes a recruté en septembre 2021 un chef de projet « Petites villes de demain » qui est mis à la disposition de la commune.

La convention d'Opération de Revitalisation du Territoire s'appuie sur une stratégie élaborée à l'échelle intercommunale issue :

- des documents cadres existants (Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du Pays de Gâtine, les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux)
- Des études thématiques liées au commerce et à l'aménagement du bourg de Coulonges-sur-l'Autize ainsi que de données extraites de l'INSEE et de l'observatoire de territoires de l'ANCT.
- des groupes de travail thématiques avec des élus et les services des deux entités territoriales
- une démarche de concertation avec les habitants et usagers de la ville de Coulonges-sur-l'Autize

Les 4 axes de l'opération de revitalisation de territoires sont :

- Renforcer l'offre de services, l'offre commerciale et la multifonctionnalité du centre-ville
- Diversifier, adapter, améliorer l'habitat et le parcours résidentiel
- Relier, embellir les espaces et faciliter les déplacements intra et extra-muros
- Valoriser l'identité, paysagère, patrimoniale et immatérielle locale

**La signature de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire a eu lieu le mercredi 15 mars 2023.**